

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 18 JUIN 2014

REÇU LE 18 JUIN 2014

Délibération 2014-110 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y.
BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D.
REBOUT – E. BURDIAC – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUDE – J.P.
BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Demande de subvention – Caisse d'Allocations Familiales
Matériel et logiciel informatiques – Petite Enfance**

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la nécessité de procéder à l'informatisation de la facturation des prestations assurées dans le cadre de l'activité des Multi-Accueils.

Monsieur le Président présente la proposition d'extension du logiciel informatique acquis dans le cadre du Contrat « Enfance Jeunesse » et mis en place pour les Accueils de Loisirs pour permettre l'informatisation des factures du Multi-Accueil de CROISILLES et de BAPAUME.

Monsieur le Président précise que cette extension de logiciel représente une dépense de 827 € et des frais de mise en service de 1 200 € HT.

Monsieur le Président donne lecture ensuite du contrat d'hébergement de ce logiciel qui représente une dépense de 100 € HT/mois.

Monsieur le Président souligne qu'une subvention peut être obtenue sur cette opération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'informatisation de la facturation du service Multi-Accueil de la collectivité,
- d'approuver l'extension du logiciel e-magnus permettant cette informatisation,
- d'approuver le contrat d'hébergement proposé par la Société BERGER-LEVRAULT,
- de solliciter auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais une subvention sur cette opération d'informatisation.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 19 mai 2014 et transmission
en Préfecture le 19 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-110 - 19/05/2014

Sub matériel informatique Petite Enfance